

Centre de santé et de services sociaux
Jeanne-Mance



Centre affilié universitaire

Programme particulier d'urbanisme Quartier Sainte-Marie

Dans une perspective de santé publique
Développer un cadre urbain favorable à la santé et au bien-être des résidents

Mémoire présenté dans le cadre des audiences publiques
de l'Office de consultation publique de Montréal

26 mai 2011

Table des matières

Introduction	3
Présentation du CSSS Jeanne-Mance	3
Mandat et responsabilité populationnelle	3
Définition de la santé.....	4
Quartiers à la loupe	5
Plan d'action locale en santé publique	5
Sainte-Marie : un regard sur les inégalités de santé.....	6
Pauvreté et l'exclusion sociale.....	6
Sécurité alimentaire	6
Logement	6
Défavorisation sociale et matérielle dans Sainte-Marie : liens directs avec la santé	7
Impact de l'environnement urbain sur la santé et le bien-être.....	8
Programme particulier d'urbanisme Sainte-Marie.....	9
Appréciation globale	9
Discussion et recommandation sur les orientations proposées.....	10
Orientation 1 - La qualité des milieux de vie	10
Orientation 2 - La mise en valeur du potentiel de développement du territoire	13
Orientation 3 - Le développement d'une économie diversifiée.....	14
Conclusion.....	15
Bibliographie.....	16
Recommandations du CSSS Jeanne-Mance.....	17
Annexes.....	19

Introduction

Nous tenons d'abord à remercier les membres de la commission de l'Office de consultation publique de Montréal de nous offrir l'occasion de contribuer à sa réflexion et à son analyse des interventions proposées dans le cadre de la version préliminaire du Programme particulier d'urbanisme pour le quartier Sainte-Marie. Nous souhaitons que cette consultation publique participe à mettre de l'avant des pistes d'interventions urbaines qui favorisent un développement social, économique et urbain favorable à la santé et au bien-être de la population résidante.

Ce mémoire s'inscrit dans la perspective du maintien et de l'amélioration de la santé et du bien-être de la population et des recommandations seront proposées. La première partie de ce document traitera de la mission du CSSS Jeanne-Mance ainsi que des orientations du Plan d'action locale en santé publique pour le territoire. Nous aborderons par la suite les principaux enjeux de santé et de bien-être de la population du quartier Sainte-Marie sous l'angle des déterminants sociaux responsables des inégalités de santé. La troisième partie exposera notre appréciation de la version préliminaire du programme particulier d'urbanisme pour le Quartier Sainte-Marie à partir des différentes orientations et balises d'aménagement proposées par l'arrondissement Ville-Marie.

Ce mémoire a bénéficié des commentaires de différents partenaires du milieu ainsi que d'un soutien important de l'équipe Environnement urbain et santé de la Direction de la santé publique de Montréal. Nous remercions chacune des personnes et des organisations ayant contribué à notre réflexion.

Présentation du CSSS Jeanne-Mance

Mandat et responsabilité populationnelle

Le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) Jeanne-Mance offre des services de santé et des services sociaux à une population de plus de 140 000 personnes, représentant 7,5 % de la population montréalaise. Il comprend plus d'une vingtaine d'installations physiques dans les arrondissements Plateau-Mont-Royal et Ville-Marie. Le CSSS Jeanne-Mance regroupe les CLSC des Faubourgs, du Plateau-Mont-Royal et Saint-Louis-du-Parc ainsi que les centres d'hébergement Armand-Lavergne, Bruchési, du Centre-Ville-de-Montréal, du Manoir-de-l'Âge-d'Or, Émilie-Gamelin, Ernest-Routhier et Jean-De La Lande. Au cours des prochaines années, les services hospitaliers généraux de l'Hôpital Notre-Dame seront aussi intégrés au CSSS Jeanne-Mance. L'établissement possède une désignation de centre affilié universitaire, ce qui lui confère une mission complémentaire d'enseignement et de recherche. Le budget du CSSS est de près de 160 millions de dollars et environ 2 700 personnes sont à son emploi.

Le CSSS Jeanne-Mance est présent dans le quartier Sainte-Marie. Un point de services du CLSC des Faubourgs est situé sur la rue Parthenais, le Centre d'hébergement Émilie-Gamelin sur la rue Dufresne, les services de sage-femme sont situés sur la rue Larivière et le CSSS est impliqué dans un important partenariat avec le centre de pédiatrie sociale à l'École Garneau.

Le CSSS Jeanne-Mance, à l'instar des autres CSSS du Québec, exerce une responsabilité populationnelle à l'égard du maintien et de l'amélioration de la santé et du bien-être des résidents

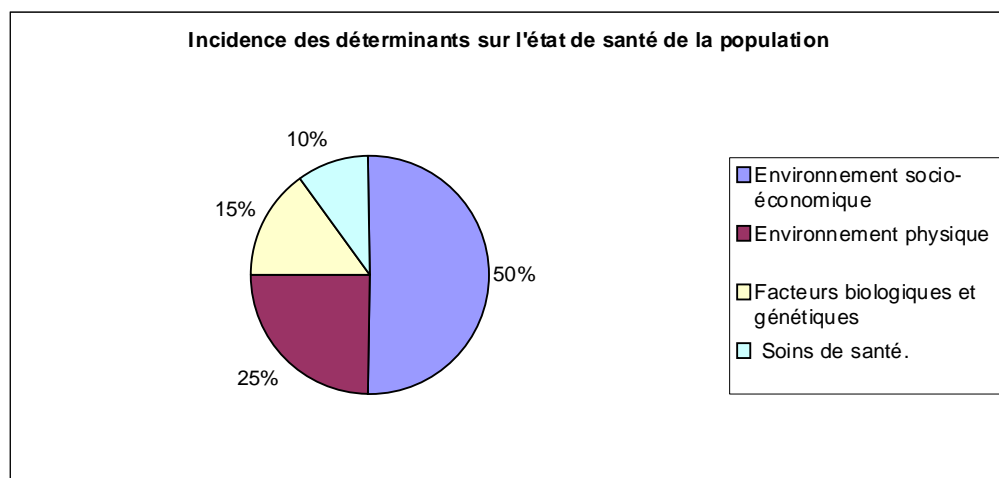
de son territoire. Cette responsabilité nécessite la mise en place d'activité de prévention et de promotion de la santé et du bien-être s'inscrivant dans le continuum de services du CSSS et de son réseau local de partenaires. L'approche liée à la responsabilité populationnelle s'intéresse particulièrement aux déterminants de la santé et du bien-être. Elle favorise des stratégies telles l'action partenariale et intersectorielle pour agir en amont des problèmes de santé, c'est-à-dire directement sur les déterminants sociaux. L'amélioration des milieux et du cadre de vie ayant une influence déterminante sur la santé et le bien-être des individus d'une population, le CSSS Jeanne-Mance est directement interpellé par la présente consultation.

Définition de la santé

La définition de la santé du CSSS Jeanne-Mance s'inspire de celle adoptée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) : « La santé est un état de bien-être présupposant une capacité physique, psychologique et sociale qui permet à une personne d'agir dans son milieu et d'accomplir les rôles qu'elle entend assumer de manière acceptable pour elle-même et pour les groupes dont elle fait partie. La santé est plus que l'absence de maladie; elle est liée à la capacité d'agir de la personne dans la communauté et la société auxquelles elle appartient. »¹

L'état de santé est caractérisé par des interactions complexes entre plusieurs facteurs d'ordre social et économique, qui sont en interdépendance avec l'environnement physique et les comportements individuels. Ces facteurs sont des déterminants de la santé. Le niveau de revenu et le statut social, l'emploi et les conditions de travail, les réseaux de soutien social, les habitudes de vie, les environnements physiques, le patrimoine génétique et l'organisation des services de santé et des services sociaux sont quelques exemples de ces déterminants.

« L'Agence de santé publique du Canada évalue l'incidence des déterminants reliés à l'environnement socioéconomique et à l'environnements physique à plus de 75 % sur l'état de santé de la population. »



Source : Institut de recherche avancée - Santé Canada

Traitement : Direction de santé publique de l'Agence de santé et de services sociaux de Montréal

¹ Définition puisée dans, Institut national de santé publique du Québec, *La santé des communautés perspectives et contribution de la santé publique au développement des communautés*, avril 2002 et adoptée dans le *Projet d'organisation clinique du CSSS Jeanne-Mance, Phase I et II*, 2006

Quartiers à la loupe

Le CSSS Jeanne-Mance a mis sur pied et préside le Comité de vigie sur le développement social rassemblant les tables de concertation et de développement social du Centre-Sud, du Faubourg St-Laurent et du Plateau Mont-Royal, les arrondissements Ville-Marie et Plateau-Mont-Royal, la Commission scolaire de Montréal, la CDEC Centre-Sud/Plateau-Mont-Royal et la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. De concert avec ses partenaires du comité de vigie, le CSSS Jeanne-Mance a réalisé le portrait de santé de la population et travaillé à l'identification des grands défis de promotion, de prévention et de protection de la santé et du bien-être, en se penchant de façon plus particulière sur les populations les plus vulnérables.

Le processus de réalisation des *Quartiers à la loupe : Un portrait pour l'action*, a permis de documenter les impacts de la pauvreté et de cibler cet enjeu comme étant le déterminant le plus important de la santé et du bien-être.² Trois priorités reliées à la pauvreté et à l'exclusion font l'objet d'un consensus pour concerter les efforts des membres du comité; ces priorités sont le logement social, la sécurité alimentaire et l'insertion sociale et professionnelle. Dans ce cadre, le quartier Sainte-Marie a particulièrement attiré l'attention du CSSS, les résidents de ce secteur faisant partie des populations les plus défavorisées du territoire.

Plan d'action locale en santé publique 2010-2015

La Loi sur la santé publique engage les CSSS à réaliser un plan d'action local en conformité avec le Programme national de santé publique 2003-2012 et avec les particularités de l'état de santé de la population de leur territoire respectif. Le processus de planification locale, réalisé en 2009-2010 sur le territoire, s'est inscrit dans l'esprit de l'exercice de la responsabilité populationnelle octroyée aux CSSS par la réforme de la santé : agir en amont avant que les problèmes ne surgissent, agir de concert avec les partenaires du réseau local et les différentes communautés du territoire, mobiliser les équipes et le réseau du CSSS pour la prévention et la promotion de la santé et du bien-être.³

Le plan d'action local en santé publique du CSSS Jeanne-Mance est élaboré sous forme de fiches, selon huit grandes orientations abordant des thématiques telles que la santé des enfants, la vaccination, la santé au travail, etc. La réduction des inégalités sociales ainsi que la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale constituent une orientation transversale et chapeautent l'ensemble des orientations. En lien avec le PPU Sainte-Marie, nous nous attarderons sur les enjeux qui s'inscrivent dans l'orientation transversale de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale ainsi que dans l'orientation portant sur l'environnement favorable à la santé.

² CSSS Jeanne-Mance, *Quartiers à la loupe : Un portrait pour l'action*, Portrait de la population du territoire du CSSS Jeanne-Mance, 2009

³ CSSS Jeanne-Mance, *Plan d'action local en santé publique 2010-2015*, adopté en avril 2010

Sainte-Marie : un regard sur les inégalités de santé

Pauvreté et exclusion sociale ⁴

Fréquence du faible revenu après impôts, en pourcentage (%), 2005					
	Ménages	Ménage d'une seule personne	Enfants de moins de 6 ans	Aînés	Familles mono-parentales
RSSS de Montréal	22,8	37,5	29,7	17	32,2
CSSS Jeanne-Mance	30,5	40,3	27,5	31,9	34,9
Sainte-Marie	36,1	47,3	47,7	32,1	43,1

Source et traitement : Direction de santé publique de Montréal de l'Agence de santé et de services sociaux de Montréal

- Le travail ne met pas à l'abri de la pauvreté. Une part importante des personnes pauvres provient de la catégorie des travailleurs atypiques. Dans Sainte-Marie, une personne sur deux avec un revenu d'emploi occupe un travail à temps partiel;
- En 2006, 34 % des ménages ont un revenu annuel inférieur à 20 000 \$;
- Dans le quartier Sainte-Marie, 69 % des femmes (60 % à Montréal) et 59 % des hommes (49 % à Montréal) ont un revenu inférieur à 25 000 \$ par année avant impôt;
- Le revenu médian des ménages comptant une seule personne est de 19 043 \$;
- 51% des ménages sont composés d'une seule personne;
- 50 % des aînés habitent seul;
- Sur le territoire du CLSC des Faubourgs, 46,8 % des familles avec enfants sont monoparentales et 35,6 % des jeunes de 6 à 17 ans vivent dans une famille prestataire de l'aide sociale;
- Dans Sainte-Marie, 57,7 % des enfants vivent dans la pauvreté.

Sécurité alimentaire

- En 2005, le territoire du CLSC des Faubourgs est celui où le coût du panier nutritif est le plus cher de tous les territoires de CLSC de Montréal. Le coût du panier moyen dans les territoires de CLSC de Montréal varie entre 4,71 \$ et 5,72 \$ par personne par jour;
- Le coût mensuel du panier à provisions nutritif (PPN) pour une famille-type de quatre personnes est de 695,91 \$.⁵

Logement

- Les familles avec un revenu inférieur à 22 000 \$ annuel utilisent près de 46% de leur budget dans l'habitation;⁶
- 40 % des ménages investissent plus de 30 % de leurs revenus dans l'habitation;
- Si l'ensemble du parc locatif montréalais est marqué depuis quelques années par des augmentations des coûts de logement, ce sont les quartiers centraux et les logements pouvant

⁴ L'ensemble des données proviennent du recensement canadien 2006 et ont été traités par le secteur SÉSAM de la Direction de la santé publique de Montréal. Voir également CSSS Jeanne-Mance, Quartiers à la loupe : un portrait pour l'action, 2009

⁵ Dispensaire diététique de Montréal, Étude sur le coût du panier à provisions nutritif dans divers quartiers de Montréal, Rapport synthèse, 2009, Les proportions réfèrent à la clientèle du DDM.

⁶ Dispensaire diététique de Montréal, *op. cit.*, 2009

accueillir des familles qui sont les plus touchés. L'exode des jeunes familles est considéré comme un enjeu important par tous les acteurs du quartier (Table de concertation 0-5 ans, Table de secteur Centre-Sud, Table Habiter Ville-Marie, etc.).

Critères d'abordabilité selon la SCHL pour la RMR de Montréal (2007) ⁷				
Typologie	Studio	1 chambre	2 chambres	3 chambres et plus
Loyer maximum	Entre 500 \$ et 576 \$	Entre 600 \$ et 685 \$	Entre 650 \$ et 700 \$	Entre 760 \$ et 900 \$

Source : Société canadienne d'hypothèques et de logements (SCHL), 2007

En 2007, les personnes prestataires de l'aide de dernier recours, considérées aptes à l'emploi, ont un revenu annuel de 7 277 \$, c'est-à-dire qui se situe à 10 686 \$ sous le seuil de faible revenu.

Défavorisation sociale et matérielle dans Sainte-Marie : liens directs avec la santé

« Des conditions socioéconomiques défavorables affectent la santé la vie durant. Les personnes situées au bas de l'échelle sociale sont deux fois plus exposées au risque de la maladie grave ou de décès prématuré que celles qui se trouvent près du sommet de l'échelle. » - Les déterminants sociaux de la santé, les faits, Organisation mondiale de la santé, Europe, 2004.

La mesure de la défavorisation (l'indice Pampalon) permet de caractériser les conditions de vie de la population d'un territoire donné et d'illustrer les liens entre la défavorisation sociale et matérielle et ses différentes problématiques de santé et de bien-être. Les indicateurs de la dimension sociale, illustrant la fragilité du réseau social sont : la proportion de ménages vivant seul, la proportion de personnes séparées, divorcées ou veuves et la proportion de familles monoparentales. Les indicateurs pour la dimension matérielle sont la proportion de personnes sans diplôme d'études secondaires, la proportion de personnes occupant un emploi et le revenu moyen par personne.⁸

Répartition de la défavorisation selon les profils de conditions par rapport à Montréal, 2006

Proportion de la population selon les cinq profils de conditions par rapport à Montréal					
	Matériellement et socialement plus favorables	Moyennes	Socialement plus défavorables (pas matériellement)	Matériellement plus défavorables (pas socialement)	Matériellement et socialement plus défavorables
RSSS de Montréal	17 %	19 %	24 %	24 %	16 %
CSSS Jeanne-Mance	6 %	14 %	55%	10%	15%
Sainte-Marie	0 %	7 %	36%	14%	43%

Source : Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, (2011)

⁷ La mesure d'abordabilité consiste à mesurer les coûts du logement et la capacité des ménages d'y faire face, voir Société canadienne d'hypothèques et de logements, *Perspectives du marché de l'habitation, Faits saillants, régions du Québec*.

⁸ Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, *Regards sur la défavorisation à Montréal - Série 2*, 2011

« Sur les 111 quartiers de voisinage qui composent le réseau de la santé et des services sociaux de Montréal, Sainte-Marie se situe au rang 84 sur 111 pour la défavorisation matérielle et au rang 104 sur 111 pour la défavorisation sociale. »⁹

Les inégalités de santé sur le territoire du CLSC des Faubourgs, et plus particulièrement le quartier de voisinage Sainte-Marie, sont illustrées par un indice combiné (matériel et social) plus défavorable comparativement à Montréal. Ces inégalités se traduisent, entre autres, par un taux d'incidence plus élevé de maladies chroniques, une espérance de vie dramatiquement inférieure, un taux de suicide plus élevé, particulièrement chez les hommes.

- L'espérance de vie des hommes du territoire du CLSC des Faubourgs est de 7,7 ans de moins que celle des Montréalais, soit de 69,6 ans comparativement à 77,3 ans à Montréal.
- Entre 2001 et 2006, 128 hommes et 32 femmes du territoire du CSSS Jeanne-Mance se sont enlevés la vie. Ces suicides se produisent particulièrement sur les territoires du CLSC des Faubourgs et du CLSC Plateau-Mont-Royal où respectivement 58 et 37 personnes se sont suicidées. Le CLSC des Faubourgs connaît un taux moyen annuel de suicides de près de trois fois supérieur à celui de Montréal, soit 3,1 comparativement à 1,2 pour 10 000 décès.

Impact de l'environnement urbain sur la santé et le bien-être

L'état de santé de la population du territoire est non seulement marqué par les conditions socioéconomiques mais aussi par l'environnement physique dans lequel elle évolue. Situons d'emblée quelques enjeux liés à la qualité de l'environnement urbain dans Sainte-Marie.

- Le volume de circulation dans Ville-Marie est de loin le plus élevé de tous les arrondissements en termes de véhicule-kilomètre et on constate un nombre de blessés directement corrélé à la densité de la circulation (tableau en annexe 1);
- Un nombre important d'accidents routiers est constaté dans le quartier, notamment sur les rues Ontario, de Maisonneuve, Sainte-Catherine, Notre-Dame et de Lorimier (cartes de répartition des blessés en annexe 2);
- L'intensité de la circulation représente un risque pour la santé respiratoire par l'émission de particules fines et ultrafines;
- La présence d'îlots de chaleur comporte des risques élevés pour la santé, particulièrement chez les aînés, les enfants et les personnes souffrant d'une maladie chronique (carte des îlots de chaleur de l'annexe 3);
- Les fruits et légumes frais sont difficilement accessibles pour une large part des résidants du quartier (carte en annexe 4 sur l'indice d'accessibilité aux fruits et légumes);
- Selon des données du Marché solidaire Frontenac, en 2011, plus de 76 % des commerces possédant une offre alimentaire sont des dépanneurs;
- Malgré la présence d'une quinzaine de parcs, le quartier est mal desservi en terme d'espaces verts et de couvert végétal puisqu'un nombre important de parcs est enclavé et difficilement accessible;

⁹ Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, *Regards sur la défavorisation à Montréal - Série 2*, 2011,

- Plus de 40 % des bâtiments ont été construits avant 1946 et la présence de moisissure dans les logements est à la source des problèmes de santé respiratoire importants chez les enfants¹⁰. (tableau en annexe 5)

Une étude produite par la Direction de santé publique de Montréal soulève également l'incidence de la proximité de grandes artères sur la santé respiratoire des enfants et des aînés. Sur le territoire du CSSS Jeanne-Mance, les maladies respiratoires représentent la plus grande cause d'hospitalisation chez les jeunes de 0 à 11 ans.¹¹

La définition de la santé du CSSS Jeanne-Mance soutient également l'importance de places publiques animées, de lieux de réseautage et de socialisation permettant un sentiment d'appartenance au quartier et d'identification à sa communauté. Chez les aînés, dont plus de 54 % habitent seul, la présence de lieux publics significatifs et accessibles favorise la participation et l'intégration sociale.

Dans cette première partie, nous avons tenté de démontrer les liens importants qui existent entre la pauvreté, l'exclusion sociale et la santé ainsi que de faire ressortir les différents enjeux de santé pouvant être associés à l'environnement physique et à la qualité des milieux de vie. Un programme particulier d'urbanisme pour le quartier Sainte-Marie s'avère une occasion pour l'arrondissement Ville-Marie et la Ville de Montréal de planifier des interventions urbaines pouvant améliorer à la fois la qualité de vie et les conditions de vie de la population résidente. Plusieurs des interventions proposées vont en ce sens, d'autres seraient à préciser ou à mettre de l'avant. La prochaine section de notre mémoire examine les orientations, objectifs et balises d'aménagement proposés dans la version préliminaire du Programme particulier d'urbanisme Sainte-Marie, sous la lunette des enjeux exposés précédemment.

Programme particulier d'urbanisme Sainte-Marie

Appréciation globale

De la construction du pont Jacques-Cartier au cœur du quartier Sainte-Marie à l'élargissement du boulevard René-Lévesque, les nombreuses interventions urbaines d'envergure ont eu des effets dramatiques sur le tissu social du quartier Sainte-Marie. Les orientations d'aménagement proposées dans le PPU Sainte-Marie font preuve d'une volonté de l'arrondissement d'insuffler un nouveau dynamisme économique et social pour améliorer la qualité de vie des résidents et attirer de nouveaux résidents dans le quartier. Le CSSS Jeanne-Mance salue le choix de ces orientations mais souhaite soulever quelques éléments importants limitant la portée de certaines interventions mises de l'avant dans le cadre du Programme particulier d'urbanisme.

Le premier élément est l'utilisation, voire la bonification, de l'ensemble des outils à la disposition de la Ville pour maximiser les retombées économiques et sociales sur la qualité de vie des résidents en

¹⁰ Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, *Étude sur la santé respiratoire des enfants montréalais de 6 mois à 12 ans, Portrait du territoire du CSSS Jeanne-Mance*, 2011

¹¹ Direction de la santé publique de Montréal, *Est-ce que les personnes âgées de 60 ans et plus qui vivent sur des rues achalandées de Montréal sont plus à risque d'être hospitalisées pour des problèmes respiratoires? Rapport synthèse*, volume 8, #1, mai 2005

place. D'entrée de jeu, les différentes politiques et orientations de la ville, comme le Plan de développement durable ou encore la Politique familiale, servent d'assise aux orientations et balises d'aménagement du PPU. La Stratégie d'inclusion de logement social et communautaire a cependant été oubliée. Il est pourtant essentiel d'identifier cette stratégie, autant dans la mise en contexte initiale du PPU que dans les moyens de mise en œuvre des orientations de développement pour les différents secteurs ciblés.

La version préliminaire du PPU met de l'avant des principes de développement durable dans le cadre de la réalisation des aménagements sur le domaine public. Le développement durable ainsi formulé ne réfère strictement qu'à la dimension environnementale du concept, qui pourtant englobe des dimensions économiques et sociales. Le CSSS Jeanne-Mance salue la volonté de l'arrondissement Ville-Marie d'intégrer des principes pouvant avoir des effets positifs sur le bilan écologique du quartier. Cependant, la prise en considération de l'ensemble des dimensions du développement durable dans le réaménagement de l'espace public pourrait appuyer l'intégration d'un marché public ou encourager de façon plus explicite le développement de l'économie sociale et solidaire. Des recommandations seront formulées à cet effet dans la discussion sur les trois orientations privilégiées dans le PPU.

Il apparaît également nécessaire d'articuler les moyens de mise en œuvre de façon à permettre l'appréciation des investissements requis, les outils à la disposition de l'arrondissement et de la Ville et les partenaires à interpellier en lien avec les objectifs identifiés et les résultats attendus. Que ce soit pour le développement de formules diversifiées de logement, la revitalisation de la rue Ontario ou la rénovation du parc de logements, la Ville de Montréal dispose d'un ensemble d'outils qui devront être mis à contribution.

Discussion et recommandations sur les orientations proposées par l'arrondissement Ville-Marie

Orientation 1 - La qualité des milieux de vie

a) Miser sur la consolidation des milieux en améliorant la qualité de l'habitat et des services de proximité

Comme soulevé dans le Programme particulier d'urbanisme, Sainte-Marie se démarque par sa proximité du Centre-Ville et la présence de friches ou de terrains sous-utilisés offrant un fort potentiel de développement. La densification du secteur, le développement d'une offre de logements pouvant répondre aux besoins des familles, les mesures incitatives pour la rénovation des bâtiments et enfin les aménagements sur le domaine public pour favoriser les déplacements actifs sont des mesures ciblées afin d'améliorer la qualité des milieux de vie.

La revitalisation d'un quartier peut cependant entraîner des effets pervers sur la population résidente, notamment par l'augmentation des valeurs foncières, un développement immobilier favorisant une clientèle plus nantie et la redéfinition des services de proximité en fonction des besoins de cette nouvelle clientèle. De façon à optimiser les interventions proposées et leurs effets structurants pour la population en place et compte tenu de la situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans laquelle vit un nombre important de ménages du quartier, le CSSS Jeanne-Mance dépose les recommandations suivantes.

Recommandation 1 - Développer du logement social et communautaire

- Que l'arrondissement fixe des objectifs de développement de logements sociaux et communautaires pour l'ensemble des unités prévues dans le secteur Sainte-Marie, de façon à assurer la mixité sociale, le maintien des populations en place et l'établissement de familles avec enfants. Pour ce faire, le CSSS Jeanne-Mance suggère :
 - D'abaisser de 200 à 100 unités les projets ciblés dans le cadre de la Stratégie d'inclusion;
 - De négocier des accords de développement assurant la contribution des promoteurs de projet de plus de 20 unités (et moins de 100 unités) dans un fonds pour le développement de logements sociaux et communautaires;

Recommandation 2 - Intervenir en matière de salubrité

- Que la Ville de Montréal et l'arrondissement Ville-Marie mettent en œuvre un plan d'intervention en matière de salubrité pour le quartier Sainte-Marie en portant une attention particulière sur les problématiques de moisissure.
- Que l'arrondissement et la Ville de Montréal mettent en place des mécanismes qui assurent que les interventions sur les bâtiments réalisées dans le cadre de subventions à la rénovation ne se traduisent pas par des augmentations de loyer.

Recommandation 3 - Consolider ou mettre en place des mesures d'économies d'énergie

- Que l'arrondissement Ville-Marie favorise des interventions et des mesures en logement favorisant des économies d'énergie pour les ménages à faible revenu.

b) Répondre aux besoins de mobilité des personnes et des marchandises tout en atténuant les impacts de la circulation sur les milieux de vie

La population de Sainte-Marie est de celles qui utilisent le plus le transport actif pour ses déplacements. Le transport actif favorise la santé et le bien-être, entre autres par ses effets sur le surpoids et l'obésité. Toutefois, l'intensité de la circulation de transit sur les artères et les rues résidentielles de Sainte-Marie se traduit par un nombre important d'accidents routiers et de blessés. Le CSSS salue la volonté de l'arrondissement d'élaborer et de mettre en œuvre un Plan local de déplacement qui améliorera la sécurité routière et la santé des personnes.

Toutefois, des interventions à portée régionale doivent avoir lieu, étant donnée l'importance de la circulation de transit. Le transit, d'une ampleur régionale, ne peut trouver de solutions dans la mise en place d'un quartier vert dans une planification à portée locale. Des moyens d'ordre politique sont nécessaires, L'arrondissement Ville-Marie est le premier interpellé et doit mobiliser la Ville de Montréal.

Recommandation 4 - Intervenir pour des aménagements routiers favorables à la santé

- Que l'arrondissement Ville-Marie et la Ville de Montréal interpellent le gouvernement du Québec lors de la planification et de la réalisation de grands projets d'aménagement routier sur le territoire de la Ville de Montréal ayant des incidences sur l'augmentation de la

circulation de transit et incitant une utilisation accrue de l'automobile pour accéder au centre-ville (projet de modernisation de l'autoroute Notre-Dame, échangeur Turcot, pont de l'autoroute 25, etc.).

c) Adopter de bonnes pratiques de développement durable, notamment dans la réalisation des aménagements sur le domaine public

La version préliminaire du PPU Sainte-Marie identifie différentes interventions permettant d'améliorer le bilan écologique. On y mentionne l'aménagement d'espaces verts ou l'intégration d'un couvert végétal dans l'aménagement des espaces publics ou encore l'encouragement des propriétaires de terrains vagues à réaliser des aménagements temporaires pouvant contribuer à la réduction des îlots de chaleur. Ces mesures sont les bienvenues et auront certainement une incidence sur la santé et le bien-être des résidents du territoire. Afin d'optimiser ces stratégies d'intervention, le CSSS recommande :

Recommandation 5 - Contribuer à la réduction des îlots de chaleur

- Que l'arrondissement cible de façon particulière les secteurs à risque pour la santé en raison de la présence d'îlots de chaleur et identifie des cibles précises pour l'augmentation du couvert végétal;
- Que l'arrondissement identifie des mesures incitatives pour les propriétaires de terrain vague ou sous-utilisé afin d'en assurer le verdissement ou autres aménagements favorables à la santé.

Le développement durable est un concept permettant d'apprécier le développement dans ses dimensions sociale, économique et environnementale. L'aménagement du domaine public dans une perspective de développement durable doit favoriser l'intégration de l'ensemble de ces trois dimensions. Le milieu communautaire et de l'économie sociale travaillent à la réalisation de projets structurants pour la communauté et s'inscrivant dans une perspective de développement durable. Les projets du Marché solidaire Frontenac et du carrefour communautaire doivent être encouragés et appuyés. L'implantation de ces projets dans un lieu significatif pour le quartier, tel les abords du métro Frontenac qui constitue le pôle civique et économique du quartier, contribuerait à améliorer la qualité du milieu de vie et les conditions de vie des résidents.

Recommandation 6 - Soutenir des projets structurants dans une perspective de développement durable

- Que l'arrondissement Ville-Marie inscrive dans les moyens de mise en œuvre des trois orientations l'implantation du Marché solidaire Frontenac sur le site aux abords du métro Frontenac.
- Que l'arrondissement favorise le développement du pôle civique en inscrivant l'implantation d'un carrefour communautaire dans les moyens de mise en œuvre pour les trois orientations.

Orientation 2 - La mise en valeur du potentiel de développement du territoire

a) Favoriser le maintien et l'accroissement de la population

L'accès au logement dans les quartiers situés à proximité du centre-ville est un défi pour les ménages à faible et à moyen revenu ainsi que pour les familles avec enfants. Le quartier Sainte-Marie a d'ailleurs connu une décroissance que la construction récente n'a pas complètement résorbée. Afin de favoriser le maintien et l'accroissement de la population, plusieurs mesures pourraient être mises de l'avant et adaptées à la réalité du quartier Sainte-Marie.

Recommandation 7 – Réduire le stationnement en surface

- Que l'arrondissement et la Ville de Montréal mettent en œuvre des stratégies concertées pour favoriser le développement résidentiel sur des sites propices à la construction et de façon plus particulière, sur des sites accueillant du stationnement en surface.

Recommandation 8 : L'accès à la propriété pour les ménages à faible et moyen revenu

- Que la Ville de Montréal révise les paramètres de subvention pour l'accès à la propriété de façon à faciliter l'acquisition pour les familles et les ménages à faible et à moyen revenu.

Recommandation 9 : Diversifier les formules de logement

- Que la Ville de Montréal négocie des typologies variées et des modes de tenures diversifiées (propriété, location, logement social) lors de ses négociations avec les promoteurs immobiliers et qu'elle s'assure de la préservation du parc locatif par le resserrement du moratoire sur les conversions en condos.

b) Encourager la densification des terrains sous-utilisés et des abords des stations de métro

Les sites publics peuvent assurer le développement de logements sociaux et communautaires. Les besoins de la population du quartier vont en ce sens et les effets structurants du logement social et communautaire attirent et maintiennent les familles dans le quartier.

Recommandation 10 - Assurer une participation du milieu dans la planification d'ensemble des grands sites privés et des sites publics

- Que les partenaires du milieu communautaire soient associés à l'identification des stratégies de développement des grands sites et à la réalisation des plans d'ensemble et des plans directeurs, notamment Portes Sainte-Marie, site JTI-McDonald et cours de triage du CP.

Recommandation 11 - Intégrer une typologie diversifiée dans les projets immobiliers

- Que la Ville de Montréal négocie l'intégration d'une typologie diversifiée afin de répondre aux besoins des familles avec enfants lors de l'approbation des projets de 20 unités et plus.

Recommandation 12 - Développer du logement social et communautaire sur les sites publics

- Que la Ville de Montréal s'assure de la contribution des propriétaires publics, dont la Société immobilière du Québec et la Société de transport de Montréal pour l'atteinte des objectifs ciblés en matière de développement de logements sociaux et communautaires, en fixant un seuil minimum de trente pourcent (30 %).

Orientation 3 - Le développement d'une économie diversifiée

a) Favoriser le développement des activités et des entreprises dans le secteur des arts et de la culture

Le CSSS Jeanne-Mance salue la vision de l'arrondissement concernant la contribution du domaine des arts et de la culture dans le développement d'une économie diversifiée. La préoccupation de soutenir ce développement par la mise sur pied d'un programme de subvention est intéressant pour le quartier. La CDEC Centre-Sud/Plateau-Mont-Royal a joué un rôle important dans la consolidation des entreprises et organismes culturels du quartier. Le CSSS Jeanne-Mance encourage l'arrondissement à soutenir l'ensemble de ces organismes dans leur consolidation.

b) Encourager le développement de l'économie locale en misant sur la vitalité des artères commerciales et sur l'économie sociale

La contribution de l'ensemble du secteur de l'économie sociale et solidaire a été incontournable pour le développement du Centre-Sud. Le développement de ce secteur économique a été réalisé au cours des années 80, au moment de la désindustrialisation et alors que le chômage était très présent dans Sainte-Marie. Le secteur de l'économie sociale a contribué et contribue toujours à réduire les effets de la pauvreté et des inégalités sociales sur la population du quartier. Que ce soit par son action pour favoriser l'intégration au travail des personnes en situation de vulnérabilité, son action pour l'accès à des produits et services souvent essentiels (aide domestique, sécurité alimentaire, etc.) ou son impact économique sur les milieux.

Recommandation 13 – Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire

- Que l'arrondissement favorise et encourage la réalisation de projets d'économie sociale et solidaire sur le pôle Frontenac, notamment le Marché solidaire Frontenac et la rue Ontario.
- Que l'arrondissement, selon les outils et les moyens dont il dispose, favorise le développement de l'économie sociale et solidaire en collaboration avec ses partenaires du milieu, notamment avec la CDEC Centre-Sud/Plateau-Mont-Royal.

Recommandation 14 - Favoriser l'embauche locale et l'achat local

- Que l'arrondissement encourage les pratiques d'achat local et d'embauche locale au sein de son instance et auprès de ses partenaires du milieu.

Conclusion

La version préliminaire du Programme particulier d'urbanisme fait preuve de la volonté de l'arrondissement Ville-Marie et de la Ville de Montréal de mettre de l'avant des orientations d'aménagement répondant aux besoins de la population résidente et favorisant l'attraction de nouveaux résidents. Le CSSS Jeanne-Mance suggère cependant que les moyens de mise en œuvre soient précisés et que des cibles soient fixées afin de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés.

Le CSSS a articulé ses recommandations à la lumière des enjeux de santé et de bien-être touchant les résidents du territoire et pouvant faire l'objet d'une intervention dans le cadre du PPU. L'importance d'un environnement physique sain et de qualité pour la santé et le bien-être a été soulignée et plusieurs recommandations ont été formulées. La population de Sainte-Marie est aux prises avec des inégalités de santé importantes comparativement aux résidents territoires de Montréal. C'est pourquoi des interventions concernant des stratégies de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale ont été suggérées. La pauvreté dans Sainte-Marie semble être le déterminant social de la santé le plus important.

Le CSSS Jeanne-Mance souhaite que l'analyse et les recommandations formulées contribuent de façon positive à la réflexion de l'Office de consultation de Montréal. Le CSSS souhaite également réitérer à l'arrondissement Ville-Marie sa volonté de contribuer aux efforts de revitalisation et de valorisation du quartier Sainte-Marie et ce, dans une perspective d'amélioration de la santé et du bien-être de la population résidente.

Bibliographie

Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, *Étude sur la santé respiratoire des enfants montréalais de 6 mois à 12 ans, Portrait du territoire du CSSS Jeanne-Mance*, 2011

CSSS Jeanne-Mance, Plan d'action local en santé publique 2010-2015, adopté en avril 2010

CSSS Jeanne-Mance, Quartiers à la loupe : Un portrait pour l'action, Portrait de la population du territoire du CSSS Jeanne-Mance, 2009

CSSS Jeanne-Mance, *Projet d'organisation clinique du CSSS Jeanne-Mance, Phase I et II*, 2006

Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, Regards sur la défavorisation à Montréal - Série 2, 2011

Direction de la santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, *Est-ce que les personnes âgées de 60 ans et plus qui vivent sur des rues achalandées de Montréal sont plus à risque d'être hospitalisées pour des problèmes respiratoires?* Rapport synthèse, volume 8, #1, mai 2005

Dispensaire diététique de Montréal, *Étude sur le coût du panier à provisions nutritif dans divers quartiers de Montréal*, Rapport synthèse, 2009

Institut national de santé publique du Québec, *La santé des communautés perspectives et contribution de la santé publique au développement des communautés*, avril 2002

Société canadienne du d'hypothèques et de logements, *Perspectives du marché de l'habitation, Faits saillants, régions du Québec*.

Recommandations du CSSS Jeanne-Mance

Recommandation 1 - Développer du logement social et communautaire

- Que l'arrondissement fixe des objectifs de développement de logements sociaux et communautaires pour l'ensemble des unités prévues dans le secteur Sainte-Marie, de façon à assurer la mixité sociale, le maintien des populations en place et l'établissement de familles avec enfants. Pour ce faire, le CSSS Jeanne-Mance suggère :
 - D'abaisser de 200 à 100 unités les projets ciblés dans le cadre de la Stratégie d'inclusion;
 - De négocier des accords de développement assurant la contribution des promoteurs de projet de plus de 20 unités (et moins de 100 unités) dans un fonds pour le développement de logements sociaux et communautaires;

Recommandation 2 - Intervenir en matière de salubrité

- Que la Ville de Montréal et l'arrondissement Ville-Marie mettent en œuvre un plan d'intervention en matière de salubrité pour le quartier Sainte-Marie en portant une attention particulière sur les problématiques de moisissure.
- Que l'arrondissement et la Ville de Montréal mettent en place des mécanismes qui assurent que les interventions sur les bâtiments réalisées dans le cadre de subventions à la rénovation ne se traduisent pas par des augmentations de loyer.

Recommandation 3 - Consolider ou mettre en place des mesures d'économies d'énergie

- Que l'arrondissement Ville-Marie favorise des interventions et des mesures en logement favorisant des économies d'énergie pour les ménages à faible revenu.

Recommandation 4 - Intervenir pour des aménagements routiers favorables à la santé

- Que l'arrondissement Ville-Marie et la Ville de Montréal interpellent le gouvernement du Québec lors de la planification et de la réalisation de grands projets d'aménagement routier sur le territoire de la Ville de Montréal ayant des incidences sur l'augmentation de la circulation de transit et incitant une utilisation accrue de l'automobile pour accéder au centre-ville (projet de modernisation de l'autoroute Notre-Dame, échangeur Turcot, pont de l'autoroute 25, etc.).

Recommandation 5 - Contribuer à la réduction des îlots de chaleur

- Que l'arrondissement cible de façon particulière les secteurs à risque pour la santé en raison de la présence d'îlots de chaleur et identifie des cibles précises pour l'augmentation du couvert végétal;
- Que l'arrondissement identifie des mesures incitatives pour les propriétaires de terrain vague ou sous-utilisé afin d'en assurer le verdissement ou autres aménagements favorables à la santé.

Recommandation 6 - Soutenir des projets structurants dans une perspective de développement durable

- Que l'arrondissement Ville-Marie inscrive dans les moyens de mise en œuvre des trois orientations l'implantation du Marché solidaire Frontenac sur le site aux abords du métro Frontenac.

- Que l'arrondissement favorise le développement du pôle civique en inscrivant l'implantation d'un carrefour communautaire dans les moyens de mise en œuvre pour les trois orientations.

Recommandation 7 – Réduire le stationnement en surface

- Que l'arrondissement et la Ville de Montréal mettent en œuvre des stratégies concertées pour favoriser le développement résidentiel sur des sites propices à la construction et de façon plus particulière, sur des sites accueillant du stationnement en surface.

Recommandation 8 : Favoriser l'accès à la propriété pour les ménages à faible et moyen revenu

- Que la Ville de Montréal révise les paramètres de subvention pour l'accès à la propriété de façon à faciliter l'acquisition pour les familles et les ménages à faible et à moyen revenu.

Recommandation 9 : Diversifier les formules de logement

- Que la Ville de Montréal négocie des typologies variées et des modes de tenures diversifiées (propriété, location, logement social) lors de ses négociations avec les promoteurs immobiliers et qu'elle s'assure de la préservation du parc locatif par le resserrement du moratoire sur les conversions en condos.

Recommandation 10 - Assurer une participation du milieu dans la planification d'ensemble des grands sites privés et des sites publics

- Que les partenaires du milieu communautaire soient associés à l'identification des stratégies de développement des grands sites et à la réalisation des plans d'ensemble et des plans directeurs, notamment Portes Sainte-Marie, site JTI-McDonald et cours de triage du CP.

Recommandation 11 - Intégrer une typologie diversifiée dans les projets immobiliers

- Que la Ville de Montréal négocie l'intégration d'une typologie diversifiée afin de répondre aux besoins des familles avec enfants lors de l'approbation des projets de 20 unités et plus.

Recommandation 12 - Développer du logement social et communautaire sur les sites publics

- Que la Ville de Montréal s'assure de la contribution des propriétaires publics, dont la Société immobilière du Québec et la Société de transport de Montréal pour l'atteinte des objectifs ciblés en matière de développement de logements sociaux et communautaires, en fixant un seuil minimum de trente pourcent (30 %).

Recommandation 13 – Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire

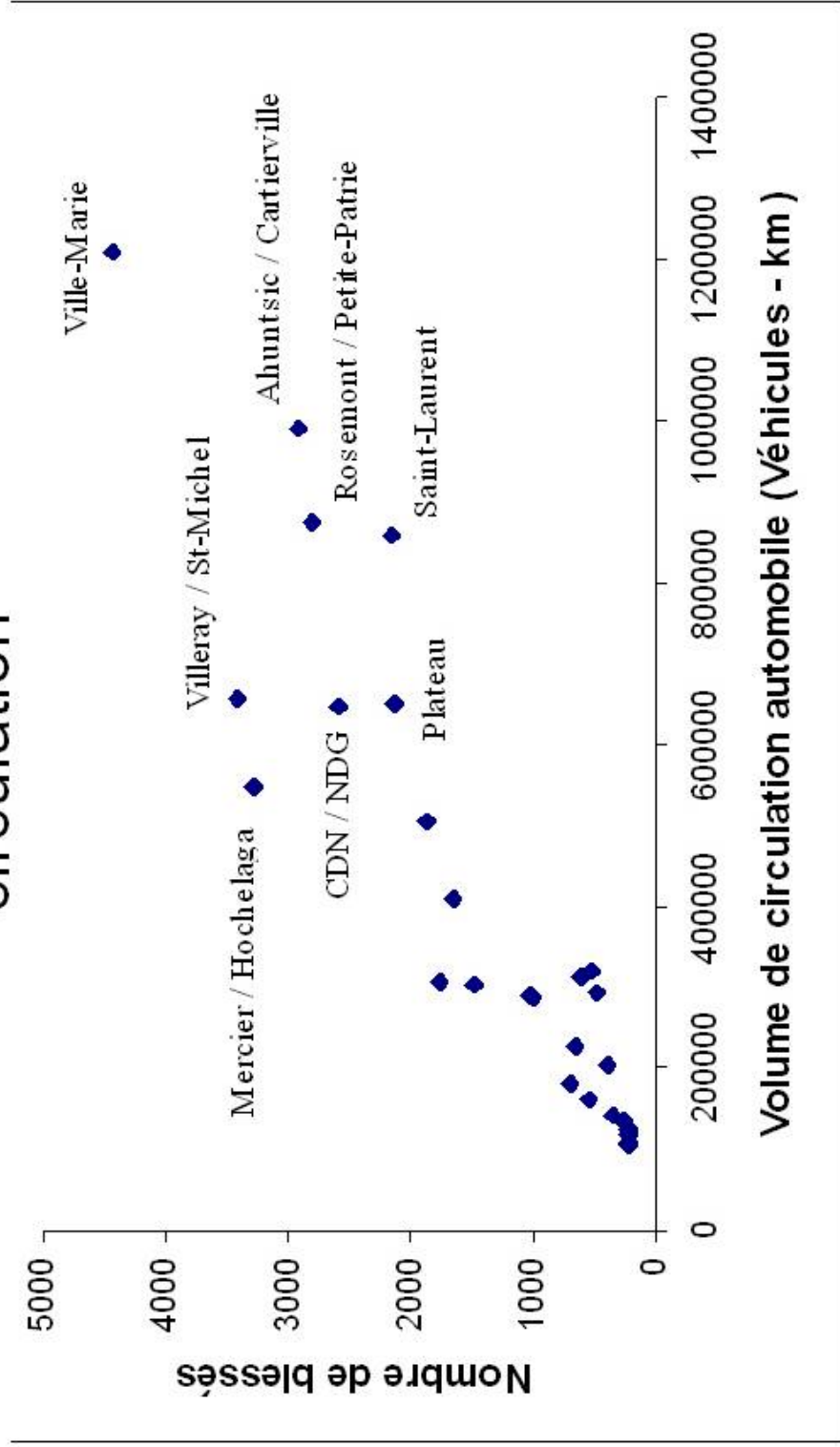
- Que l'arrondissement favorise et encourage la réalisation de projets d'économie sociale et solidaire sur le pôle Frontenac, notamment le Marché solidaire Frontenac et la rue Ontario.
- Que l'arrondissement, selon les outils et les moyens dont il dispose, favorise le développement de l'économie sociale et solidaire en collaboration avec ses partenaires du milieu, notamment avec la CDEC Centre-Sud/Plateau-Mont-Royal.

Recommandation 14 - Favoriser l'embauche locale et l'achat local

- Que l'arrondissement encourage les pratiques d'achat local et d'embauche locale au sein de son instance et auprès de ses partenaires du milieu.

Annexes

Le nombre de blessés est associé au volume de circulation



Nb de blessés 1999-2003, volume de circulation quotidien

Graphique réalisé par Patrick Morency

Distribution des sites de collision sur le territoire du CSSS Jeanne-Mance. Occupants de véhicule à moteur*, Période du 01/01/1999 au 31/07/2008.



Distribution des sites de collision sur le territoire du CSSS Jeanne-Mance. Piétons et cyclistes*, Période du 01/01/1999 au 31/07/2008.



*Victimes d'une collision routière ayant entraîné une intervention d'Urgences-santé.

Nombre de blessés

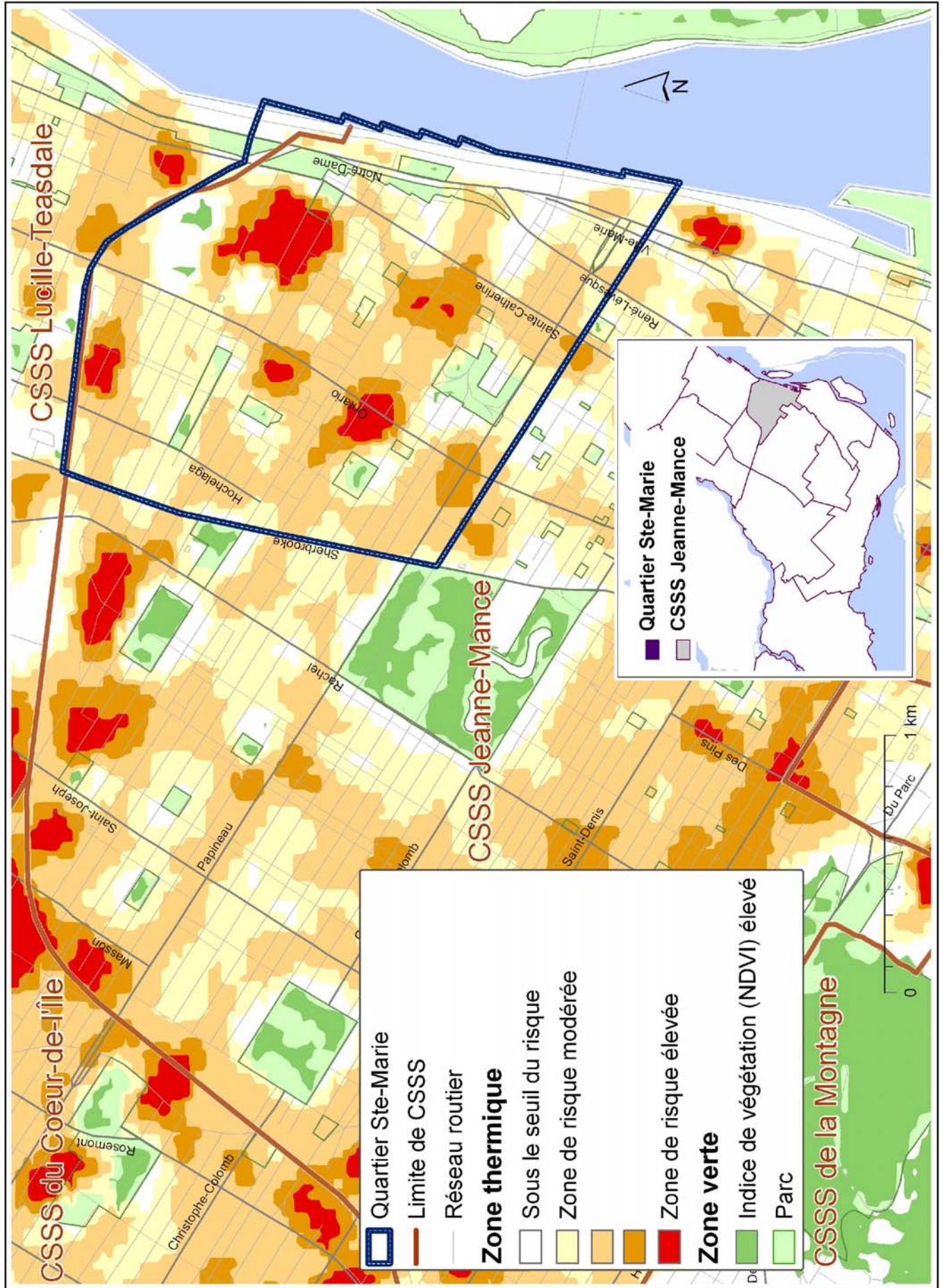
- 1 - 2
- 3 - 10
- >10

- csss
- Parcs
- PPU Ste-Marie

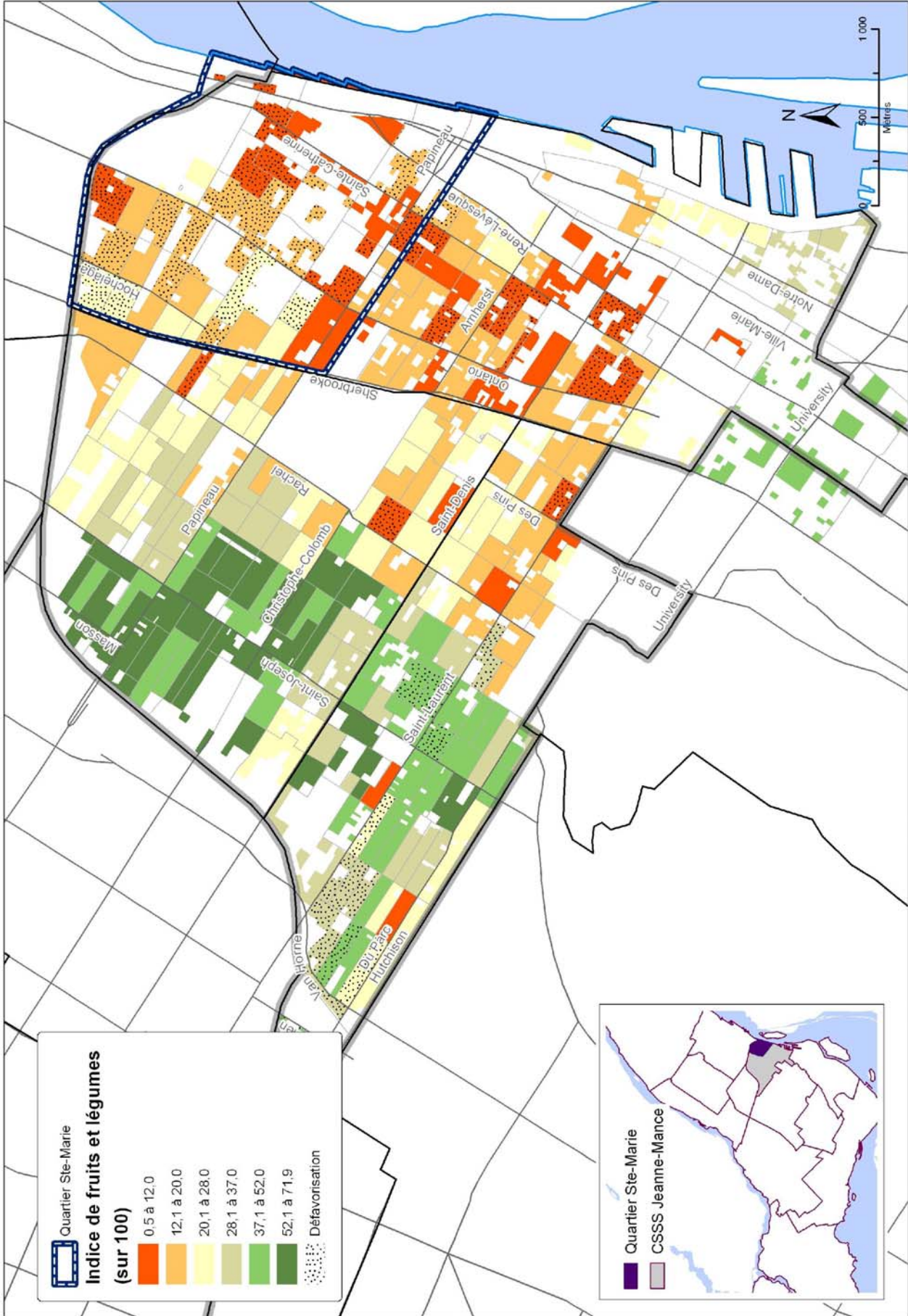
Sources : Ville de Montréal, Urgences-santé.
Production : F. Tessier, P. Morency.
Direction Santé Publique-Montréal 2011.

0 250 500 1 000 Mètres

Variation locale des zones thermiques et des zones de végétation, quartier Ste-Marie, Montréal, juin 2005



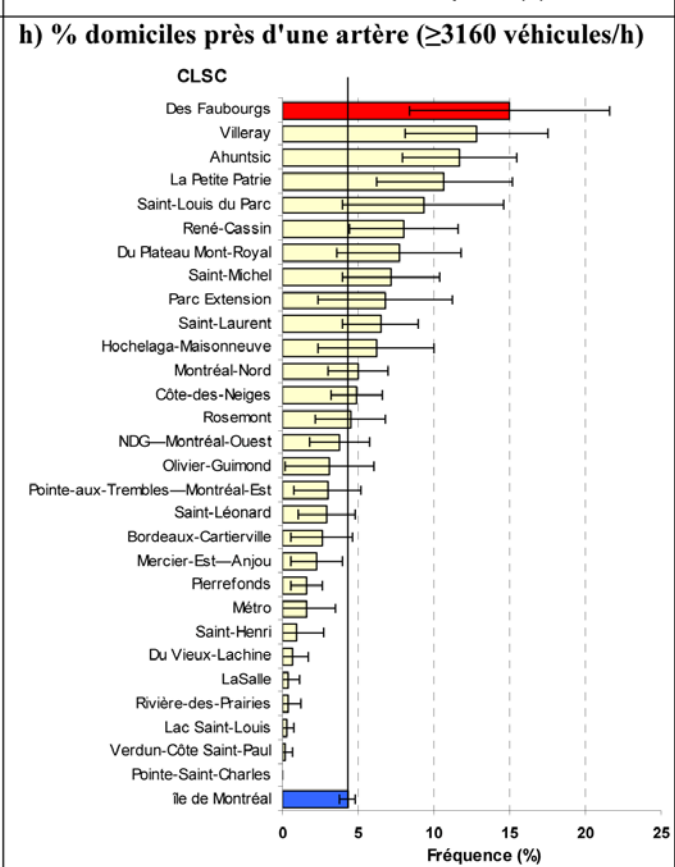
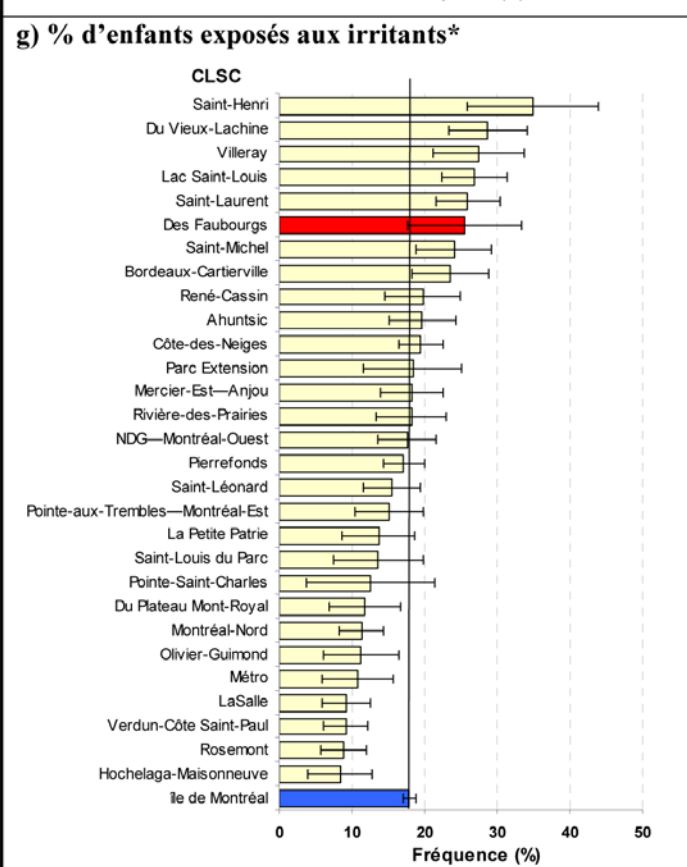
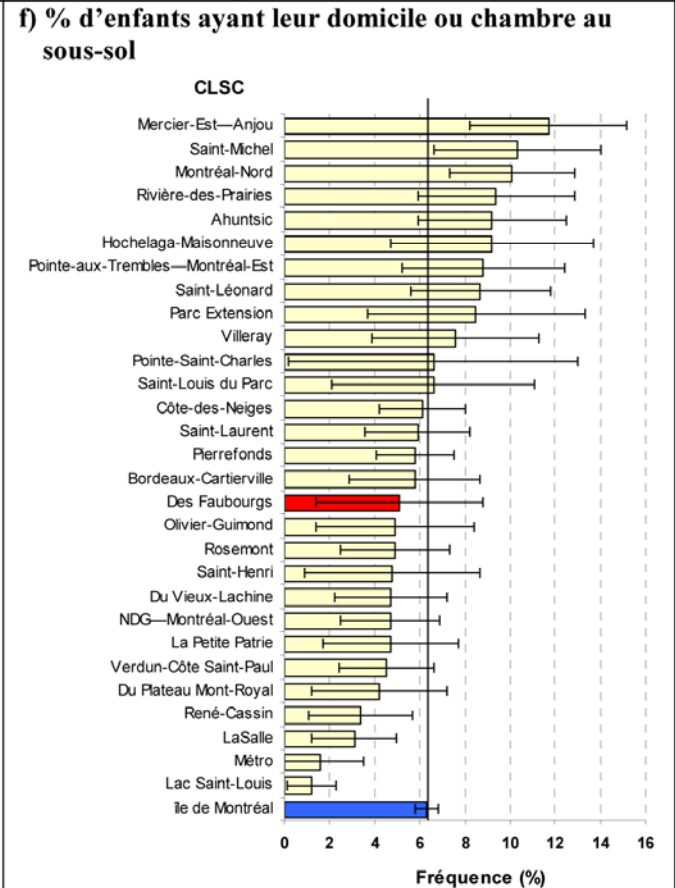
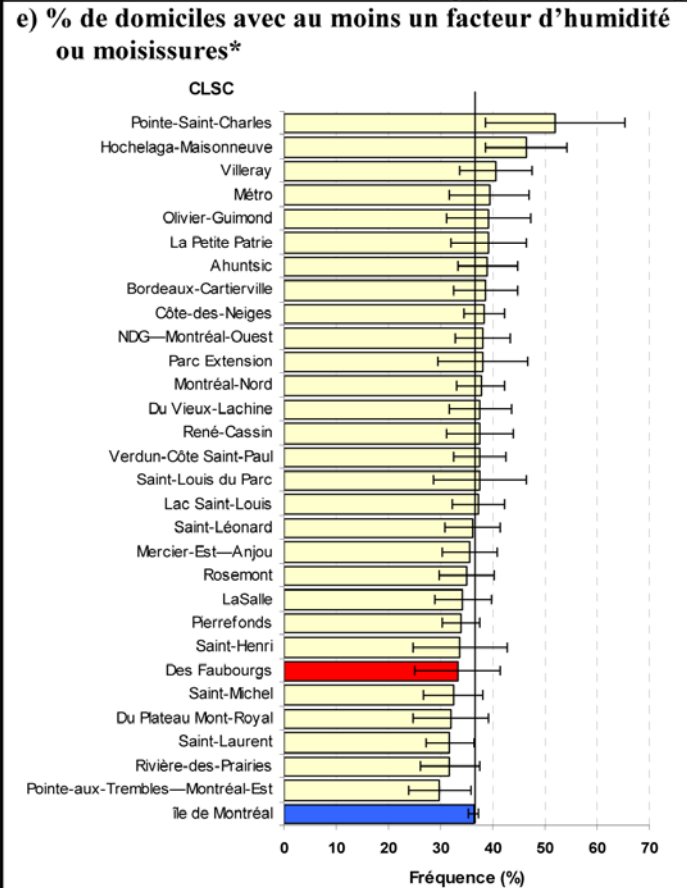
Répartition de l'indice d'accessibilité aux fruits et légumes - CSSS Jeanne-Mance



Source : L. Bertrand. "Les disparités dans l'accès à des aliments santé à Montréal" 2007. Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.

Cartographie: P.Pitre, Septembre 2007.

Fréquence par territoire de CLSC de facteurs de risque de l'asthme, des infections respiratoires et de la rhinite allergique hivernale, qui sont reliés à la qualité de l'air



* Irritants : Exposition aux polluants de l'air extérieur issus du transport OU utilisation d'un foyer ou d'un poêle à bois trois fois par semaine ou plus durant l'hiver.
 Source : Étude sur la santé respiratoire des enfants montréalais de 6 mois à 12 ans, Rapport synthèse régional, 2011